
Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031

Cote du document: EB 2025/146/R.35

Point de l'ordre du jour: 18

Date: 25 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Références utiles: Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) (mesure contrôlable n° 9) ([GC 47/L.5](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031, mise à jour qui donne suite à l'engagement pris au titre de FIDA13.

Questions techniques:

Juan Carlos Mendoza Casadiegos

Directeur

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale
courriel: juancarlos.mendoza@ifad.org

Loise Maina

Spécialiste technique supérieure, genre et inclusion sociale

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale
courriel: lo.maina@ifad.org

Table des matières

Résumé	ii
Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031	1
I. Introduction et contexte	1
A. Introduction	1
B. Contexte mondial: défis et opportunités	1
II. Intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au FIDA – orientation stratégique, principales réalisations et enseignements tirés	4
A. Orientation stratégique	4
B. Principaux résultats et performances	5
C. Principaux enseignements tirés	6
III. Le Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031	8
A. Cohérence stratégique	8
B. Théorie du changement	8
C. Domaines d'action	9
D. Mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031	12

Annexes

I. Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031
II. Théorie du changement

Résumé

1. La mise à jour du Plan d'action du FIDA pour l'égalité des sexes fait suite à un engagement pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) (mesure contrôlable n° 9), qui appelle à mettre au point de nouveaux plans d'action sur le genre, les jeunes et la nutrition de façon à revoir à la hausse les ambitions du FIDA en la matière.
2. Ce nouveau plan d'action pour la période 2026-2031 arrive à un moment charnière pour le développement mondial. L'accroissement des tensions géopolitiques et l'intensification des conflits et des chocs climatiques ralentissent les progrès qui ressortent des indicateurs mondiaux relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Pour relever ces défis, il est essentiel de renforcer les investissements qui intègrent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et produisent des résultats durables et de haute qualité.
3. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est essentiel pour réduire la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Reconnaissant l'importance de cette question pour parvenir à un développement rural durable, le FIDA s'est engagé à redoubler d'efforts pour intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses opérations, y compris dans les domaines prioritaires de FIDA13: i) interventions dans les contextes de fragilité; ii) changements climatiques et biodiversité; iii) collaboration avec le secteur privé.
4. Fort de son mandat singulier, le Fonds est mondialement reconnu comme un défenseur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans le secteur du développement rural et agricole. Depuis l'adoption de sa Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2012, le FIDA n'a cessé de renforcer ses capacités et ses mécanismes pour intégrer l'égalité des genres dans tous ses domaines d'activité. En 2019, il a adopté une approche novatrice concernant la programmation porteuse de transformations de la dynamique femmes-hommes afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et de promouvoir des résultats durables au niveau des projets et des pays.
5. S'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2019-2025, le présent plan d'action définit une réponse pragmatique et stratégique pour remédier aux goulets d'étranglement et assurer l'intégration effective de la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les opérations appuyées par le FIDA. À la différence du plan d'action précédent, il met l'accent sur:
 - **la prise en compte systématique de la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes** dans tous les investissements, en accordant une attention particulière aux domaines prioritaires que sont la fragilité, le climat et les opérations non souveraines;
 - **le renforcement des capacités locales** pour mettre en œuvre des approches axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes efficaces et évolutives grâce à de meilleures orientations et à un meilleur soutien aux partenaires d'exécution;
 - **le renforcement de l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans d'autres thématiques transversales** afin de créer des stratégies d'impact plus cohérentes et plus efficaces.

6. Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031 s'articule autour de quatre domaines d'action:
 - **domaine d'action 1: exécution des programmes de pays;**
 - **domaine d'action 2: développement des capacités et apprentissage axé sur les résultats;**
 - **domaine d'action 3: ressources institutionnelles, humaines et financières et mécanismes de coordination;**
 - **domaine d'action 4: participation à l'élaboration des politiques, partenariats et mobilisation de ressources.**
7. La mise en œuvre de ces domaines d'action devrait améliorer les performances institutionnelles et opérationnelles en matière d'intégration des questions de genre. Elle permettra d'accélérer la réalisation du but et des objectifs de la politique du FIDA concernant l'égalité des genres, d'approfondir l'impact de l'action du FIDA concernant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et, en fin de compte, de contribuer à la réalisation de son mandat.

Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031

I. Introduction et contexte

A. Introduction

1. L'action du FIDA en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes s'inscrit dans le mandat unique du Fonds, qui consiste à lutter contre la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à améliorer la durabilité et la résilience des moyens d'existence. Le Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031 actualisé sert de feuille de route pour renforcer l'action du FIDA dans ce domaine. Il définit les activités et les résultats qui permettront d'améliorer l'intégration des questions de genre dans les opérations et les processus du FIDA afin d'obtenir des résultats durables.
2. Le Plan d'action pour l'égalité des genres contribue à la réalisation des objectifs de la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2012) et s'aligne sur les stratégies et plans d'action de l'organisation en matière de ciblage, de nutrition, de climat, de peuples autochtones, d'inclusion du handicap, de participation du secteur privé et de fragilité. Il contribue également aux efforts déployés par les pays pour réaliser les ambitions reflétées dans les principaux cadres mondiaux, y compris les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.
3. La préparation du présent plan d'action s'est appuyée sur de vastes consultations internes et donne suite aux recommandations de l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) en 2024 et de l'évaluation complète des réalisations, des défis et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2025. Une évaluation des stratégies et des plans d'action en matière d'égalité des genres mis en œuvre par les partenaires et les institutions financières internationales a également été réalisée afin d'aligner le Plan d'action du FIDA sur les normes et les meilleures pratiques internationales.

B. Contexte mondial: défis et opportunités

4. **Les écarts entre les femmes et les hommes restent un facteur clé de pauvreté et d'inégalité, avec des impacts majeurs sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience climatique.** À l'échelle mondiale, les femmes sont surreprésentées parmi les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire. Malgré certains progrès, leur taux d'activité est de 47%, contre 73% pour les hommes¹. Les inégalités entre femmes et hommes sont également à l'origine de formes spécifiques de malnutrition, telles que l'anémie et l'obésité, qui touchent plus de femmes que d'hommes².
5. **Dans les zones rurales, les femmes représentent environ la moitié de la main-d'œuvre agricole et jouent un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires** en tant qu'agricultrices, ouvrières, transformatrices, commerçantes et consommatrices. Pourtant, leurs contributions sont souvent sous-évaluées et sous-payées. Des lacunes dans les politiques et les cadres juridiques, ainsi que des normes restrictives, limitent l'accès des femmes à la terre, aux financements, aux services, à l'éducation et aux technologies, ainsi que leur participation aux institutions et à la prise de décisions. Les femmes assument également une part disproportionnée du travail domestique non rémunéré – trois fois supérieure à celle des hommes³. Dans les zones rurales, l'accès limité aux services et aux

¹ Forum économique mondial. 2022. [Global Gender Gap Report 2022](#).

² Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. 2024. [Financing for Sustainable Development Report](#).

³ Forum économique mondial. 2023. [Global Gender Gap Report 2023](#).

technologies génératrices d'économies de main-d'œuvre alourdit encore ce fardeau, ce qui nuit à la productivité et au bien-être des femmes.

6. **Des obstacles structurels continuent d'entraver l'autonomisation économique des femmes rurales, limitant leurs possibilités d'améliorer leurs moyens d'existence et de développer leurs entreprises.** Les femmes et les filles rurales pauvres – en particulier celles qui sont confrontées à de multiples formes d'inégalités, comme les femmes en situation de handicap et les femmes autochtones – éprouvent les difficultés les plus grandes s'agissant de produire des aliments sains et d'avoir accès à une alimentation saine^{4, 5}. Les entreprises dirigées par des femmes sont généralement de plus petite taille, moins productives et concentrées dans des secteurs à faible valeur ajoutée. L'élimination de ces obstacles peut offrir des possibilités de partenariats avec le secteur privé pour promouvoir des modèles d'activité inclusifs et des chaînes d'approvisionnement qui profitent aux femmes rurales, renforçant ainsi la résilience des familles et des communautés.
7. **De multiples crises – notamment les conflits, les changements climatiques et les tensions géopolitiques – aggravent ces difficultés.** Les données montrent que les chocs climatiques creusent les écarts de revenus et de patrimoine entre les femmes et les hommes⁶, tandis que la dégradation des ressources, la perte de biodiversité et les pénuries d'eau augmentent la charge de travail des femmes. Les femmes et les filles vivant en milieu rural sont également touchées de manière disproportionnée par les situations de fragilité ou de conflit, et sont confrontées à un risque accru de violence et de déplacement. La Banque mondiale estime que, d'ici à 2030, les pays en situation de fragilité ou de conflit abriteront jusqu'à deux tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ou l'insécurité alimentaire chronique, dont la majorité sont des femmes et des filles⁷.
8. **Selon l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 30% des femmes de 15 ans ou plus dans le monde auraient subi une forme de violence physique ou sexuelle au moins une fois dans leur vie^{8, 9}. La violence à l'égard des femmes s'intensifie souvent pendant les crises, à la suite de catastrophes climatiques et dans les contextes de fragilité.** Les pratiques néfastes, notamment les mariages précoce et les grossesses à l'adolescence, limitent les possibilités pour les filles rurales d'accéder à l'éducation et de mener une vie saine, tout en renforçant les cycles de pauvreté et de malnutrition¹⁰.
9. **Pour relever ces défis complexes, il convient de renforcer les capacités, les ressources et la collaboration intersectorielle**, en s'appuyant sur des approches sur mesure et des modèles opérationnels promouvant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ce qui contribuera, à terme, à des résultats plus larges en matière de développement. Les mesures à prendre sont notamment les suivantes:

⁴ Les données indiquent que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir les moyens de s'offrir un régime alimentaire nutritif, car les femmes occupent souvent des emplois moins bien rémunérés que les hommes, ont des revenus plus faibles que les hommes, ont moins d'autonomie sur les décisions financières du ménage ou n'ont aucun revenu (in: Njuki et al., 2021, *A Review of Evidence of GEWE and Food Systems*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires).

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2025. *Commit to Grow Equality: Investing in the future of women in agrifood systems – Progress report 2025*. Rome.

⁶ FAO. 2024. *The Unjust Climate – Measuring the impacts of climate change on rural poor, women and youth*. Rome.

⁷ Association internationale de développement. 2024. *Fragility, Conflict, and Violence*.

⁸ ONU-Femmes. 2024. *Faits et chiffres: Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ FAO, FIDA, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la Santé. 2024. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 – Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition*. Rome.

- **Renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.** Les données montrent que l'accès des femmes aux ressources et leur autonomisation économique sont directement liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et à de meilleurs résultats sur le plan nutritionnel pour les femmes et les enfants¹¹. L'autonomisation des femmes peut également briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition¹². Lorsque les femmes ont un plus grand pouvoir de décision et des revenus autonomes, elles sont plus susceptibles de donner la priorité aux investissements dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages. Les systèmes alimentaires dans lesquels les femmes sont autonomes à tous les niveaux sont généralement plus durables et ont plus d'impact. Ce point est reconnu dans les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles¹³, qui soulignent ces liens importants.
- **Réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique rurale.** L'autonomisation économique des femmes rurales – grâce à un meilleur accès aux services et aux marchés – augmente les revenus des ménages et garantit des moyens d'existence plus diversifiés. Lorsque les femmes ont les compétences, les biens et le pouvoir de décision nécessaires pour exercer un travail décent ou créer leur entreprise, les avantages s'étendent au-delà de leur ménage. Leur travail stimule les économies locales, crée des emplois (souvent pour d'autres femmes) et favorise le développement de filières plus inclusives et plus efficaces¹⁴. Les données recueillies dans le cadre de projets appuyés par le FIDA montrent que la réduction des écarts de productivité et de salaires entre les femmes et les hommes peut faire augmenter considérablement la production agricole et le produit intérieur brut rural, réduire la pauvreté et contribuer à des économies rurales plus résilientes.
- **Favoriser une agriculture résiliente face aux changements climatiques.** Des travaux de recherche montrent que lorsque les femmes ont un meilleur accès aux ressources, aux services et à la prise de décision, elles peuvent apprendre, innover et s'adapter aux activités agricoles¹⁵. Leur intérêt pour les technologies résilientes face aux changements climatiques est souvent motivé par le rôle central qu'elles jouent dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et la nutrition de leurs familles¹⁶. Les enseignements tirés du portefeuille du FIDA indiquent que les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, d'une part, et de l'agroécologie, d'autre part, se renforcent mutuellement, les projets d'agroécologie étant souvent plus innovants et plus performants sur ce point que d'autres interventions¹⁷.
- **Améliorer la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.** La participation des femmes aux comités locaux et aux groupes d'utilisateurs peut améliorer la gestion des écosystèmes et la préservation de la biodiversité. Dépositaires des savoirs traditionnels sur la gestion des ressources locales, les femmes utilisent et valorisent souvent la biodiversité

¹¹ ONU-Femmes. 2023. [*The Climate–Care Nexus: Addressing the linkages between climate change and women's and girls' unpaid care, domestic, and communal work*](#).

¹² Kassie, M., Fisher, M., Muricho, G., Diir, G. 2020. « Women's Empowerment Boosts the Gains in Dietary Diversity From Agricultural Technology Adoption in Rural Kenya ». *Food Policy*. Vol. 95.

¹³ Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). 2023. Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

¹⁴ FAO. 2023. [*La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*](#). Rome.

¹⁵ CSA. 2023. Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

¹⁶ Plusieurs articles soutiennent que les femmes adoptent des pratiques d'intensification agricole durable plus fréquemment et parfois plus intensément que les hommes (Guo *et al.*, 2020; Musafiri *et al.*, 2022; Fischer *et al.*, 2021a; Mucheru-Muna *et al.*, 2021). Il ressort également que, dans l'ensemble, les modèles d'adoption générés des pratiques d'intensification agricole durable sont très spécifiques au contexte (Meintzen *et al.*, 2023, *Gender, Sustainable Intensification in the Context of Climate Change*, Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé – CIMMYT).

¹⁷ FIDA. 2021. *Bilan de l'engagement du FIDA en faveur de l'agroécologie: Une approche intégrée, pour des systèmes alimentaires durables*.

d'une façon différente de celle des hommes¹⁸. Leur leadership et leur capacité d'action sont donc essentiels à la gouvernance des ressources. Les solutions permettant d'économiser de la main-d'œuvre et de l'énergie peuvent également aider les femmes à trouver un équilibre entre leurs multiples rôles tout en préservant les ressources naturelles et en réduisant les émissions de carbone.

- **Pérenniser la paix et bâtir des communautés résilientes.** Le FIDA cible les femmes, qui sont le principal point d'entrée pour intervenir dans les situations de fragilité: il s'attache à favoriser l'autonomisation économique des femmes, leur droit d'accéder aux ressources et aux services et d'en tirer parti, et leur pouvoir de décision en matière de gestion des ressources naturelles et de développement local¹⁹. Les interventions de ce type donnent lieu à des avancées pérennes sur la voie de l'édification de sociétés pacifiques et inclusives.

II. Intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au FIDA – orientation stratégique, principales réalisations et enseignements tirés

A. Orientation stratégique

10. Il est essentiel d'investir dans les femmes rurales et de promouvoir l'égalité des genres pour accélérer la réalisation de la mission du FIDA, qui est de réduire la pauvreté et de promouvoir des systèmes agroalimentaires durables, résilients et efficaces.
11. Les travaux du FIDA en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes sont guidés par sa politique y relative, qui s'articule autour de trois objectifs stratégiques (OS) interdépendants:
 - **OS 1: promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur donner les mêmes chances de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier**, en s'appuyant sur des systèmes agroalimentaires inclusifs et durables, pour promouvoir un meilleur accès des femmes aux ressources, aux services de vulgarisation et aux services financiers, aux technologies numériques et climato-compatibles et, en fin de compte, à l'entrepreneuriat et à l'emploi décent (y compris les emplois verts). Les technologies de l'information et des communications au service du développement seront de plus en plus utilisées pour améliorer l'accès des femmes à l'appui technique, aux services et aux marchés. Le FIDA continuera également de mettre l'accent sur les mesures et les activités visant à promouvoir les droits des femmes et des filles sur les terres et les ressources.
 - **OS 2: permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales** en soutenant la participation et la prise de décision des femmes dans diverses organisations rurales ainsi que dans leurs communautés et leurs ménages, afin qu'elles puissent devenir des agents de changement et des leaders du développement rural.
 - **OS 3: réaliser un équilibre plus équitable dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux entre les femmes et les hommes** en améliorant l'accès des femmes aux technologies, aux

¹⁸ Picot, L., Sisto, I. et Furst, M. 2023. *Engaging Women and Men Equally in Managing Biodiversity. Guidelines to address gender equality in policies and projects related to biodiversity*. Rome. FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4257en>.

¹⁹ FIDA. 2021. *Agroecological Logbooks and Women from the Semiarid: Holding Hands and Strengthening Agroecology*.

équipements et aux infrastructures permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre; en réduisant et en redistribuant la charge de travail en ce qui concerne les tâches domestiques et les soins; et en favorisant un accès équitable aux revenus, aux prestations et à des régimes alimentaires sains et nutritifs.

12. Afin de contribuer plus efficacement aux trois objectifs stratégiques, le Plan d'action 2026-2031 donnera la priorité aux **mesures stratégiques et aux principes de programmation** suivants:
- **Cibler les femmes et les filles les plus à risque:** mettre en place des mécanismes clairs pour atteindre celles qui vivent dans la pauvreté et sont confrontées à de multiples vulnérabilités croisées (par exemple, l'insécurité alimentaire, le chômage, le handicap, la violence, le déplacement, le contexte fragile), conformément à la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté.
 - **S'attaquer aux normes discriminatoires:** généraliser des méthodologies éprouvées (par exemple, le Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes, les dialogues communautaires, la « réduction des écarts entre les femmes et les hommes » dans les organisations paysannes) pour: lutter contre les attitudes et les pratiques négatives; créer des espaces sûrs et inclusifs où les femmes et les hommes, les filles et les garçons peuvent élaborer ensemble des conceptions de l'avenir communes, locales et réalisables en faveur du changement; et renforcer les groupes dirigés par des femmes pour qu'ils revendiquent des droits, influencent les politiques et collaborent avec le secteur privé.
 - **Renforcer les partenariats:** mobiliser les gouvernements, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile (en particulier les organisations de femmes et de peuples autochtones), les organisations paysannes et le secteur privé aux niveaux national et communautaire pour mettre en œuvre des interventions durables et adaptées au contexte.
 - **Assurer la santé et la sécurité des femmes:** intégrer des mesures visant à prévenir la violence fondée sur le genre, l'exploitation, les travaux dangereux et les risques climatiques, en particulier dans les contextes fragiles, y compris par le biais de garanties environnementales et sociales; investir dans le secteur des services à la personne et promouvoir un partage équitable du travail domestique afin d'améliorer les résultats en matière de santé pour les femmes, les familles et les communautés.
 - **Concevoir des solutions modulables suivant le contexte:** adapter les interventions aux divers contextes nationaux (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou de la tranche inférieure, pays à faible revenu, opérations dans le secteur privé) et promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire pour favoriser l'apprentissage entre pairs et la diffusion d'approches efficaces et ancrées localement.

B. Principaux résultats et performances

13. Depuis 2012, les investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ont considérablement augmenté dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA et grâce à l'obtention de fonds supplémentaires. Le FIDA a également mis en œuvre des initiatives visant à renforcer les capacités et les connaissances des interlocuteurs nationaux et des partenaires d'exécution afin de permettre la réalisation des objectifs nationaux relatifs à ces questions.

14. Dans le cadre de FIDA12, la question de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes a été prise en compte dans la totalité des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) et des opérations souveraines du Fonds. Le FIDA a également atteint l'objectif escompté, en veillant à ce que 35% des nouveaux projets soient validés comme porteurs de transformations en matière de genre. Cependant, après une décennie d'amélioration constante, les performances en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes à l'achèvement sont tombées légèrement en dessous de l'objectif. Cela s'explique en grande partie par des facteurs externes, notamment les contraintes liées à la COVID-19 et une fragilité accrue dans plusieurs pays. Mais des difficultés opérationnelles ont aussi eu un impact: il s'agit notamment de la capacité de mise en œuvre limitée des partenaires locaux et des lacunes en matière de suivi, identifiées dans l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes réalisée en 2024 par IOE.
15. L'évaluation thématique d'IOE a confirmé que la politique et ses objectifs stratégiques restaient pertinents, alignés sur les cadres mondiaux et cohérents avec les priorités plus larges du FIDA. Elle a montré qu'entre 2012 et 2024, le FIDA avait établi de bonnes pratiques et obtenu des résultats tangibles en matière de promotion de l'autonomisation économique des femmes et des hommes. Les données montrent que, grâce à une combinaison de dons et d'interventions financées par des prêts, l'adoption de pratiques visant à transformer les rapports femmes-hommes a entraîné des changements significatifs, y compris dans des contextes fragiles. Le FIDA a également contribué au renforcement des capacités nationales pour appliquer à plus grande échelle des méthodes axées sur les ménages dans plusieurs pays africains, et a obtenu des résultats notables en matière de promotion du leadership et de la participation des femmes dans les organisations paysannes, et de promotion de leurs droits sur les terres et les ressources.
16. D'après l'évaluation, bien que l'intégration des questions de genre se soit améliorée, il est possible de la rendre plus systématique et plus efficace pour soutenir pleinement la politique concernant l'égalité des genres et ses objectifs stratégiques. Les stratégies d'autonomisation économique des femmes (objectif stratégique 1) – comprenant l'inclusion financière, la génération de revenus, des dons et la formation professionnelle – ont permis aux femmes d'augmenter leurs revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire de leurs ménages. Cependant, s'agissant de la lutte contre les inégalités structurelles telles que l'accès à la terre et aux actifs, et concernant les obstacles à la participation des femmes aux filières et à leur accès à des emplois décents, les progrès ont été limités. Les contributions aux objectifs stratégiques 2 et 3 restent difficiles à évaluer en raison de la qualité insuffisante des outils et des mécanismes de suivi au niveau des projets.

C. Principaux enseignements tirés

17. Bien que le Plan d'action 2019-2025 ait introduit avec succès des exigences en matière de programmation de nature à transformer les rapports femmes-hommes parallèlement aux mesures existantes d'intégration des questions de genre, sa mise en œuvre a mis en évidence des difficultés liées aux capacités, aux ressources, au suivi et à l'obligation de rendre compte.
18. Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que les conclusions de l'évaluation thématique d'IOE ont montré que:
 - **De solides capacités locales et l'implication active des pouvoirs publics, ainsi que des stratégies pour l'égalité femmes-hommes, des plans d'action et des budgets bien conçus, donnent de meilleurs résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.** L'obtention de résultats durables en matière d'égalité des genres et

d'autonomisation des femmes nécessite des stratégies intégrées qui abordent les multiples dimensions de l'autonomisation des femmes et des filles. Celles-ci devraient être promues par le biais d'interventions relevant des trois objectifs stratégiques de la politique concernant l'égalité des genres, avec des mesures claires visant à réduire la charge de travail des femmes et à promouvoir la redistribution du travail domestique. Les données montrent également que l'intégration des stratégies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans d'autres thématiques transversales telles que la jeunesse, la nutrition et le climat, et leur mise en œuvre conjointe, conduit à une mise en œuvre plus efficace et efficiente.

- **Des cadres de suivi solides sont essentiels pour promouvoir l'apprentissage et garantir la reddition de comptes au sujet des résultats obtenus en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.** La plupart des cadres de résultats des projets se concentrent sur des données sur la portée des interventions ventilées par genre au lieu de mesurer les progrès par rapport aux trois objectifs stratégiques de la politique concernant l'égalité des genres. Cela limite les possibilités d'établissement de rapports et d'apprentissage au sujet des effets directs et de l'impact du FIDA en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. L'indicateur relatif à l'autonomisation, introduit en tant qu'exigence pour les projets porteurs de transformations en matière de genre, s'est avéré prometteur, mais a été appliqué de manière incohérente en raison de lacunes de capacités en matière de suivi-évaluation au sein du FIDA et dans les équipes de gestion de projet.
 - **Une intégration efficace exige des efforts collectifs à tous les niveaux.** La clarification et la mise à jour des rôles dans l'ensemble du réseau des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre sont utiles pour refléter l'évolution des priorités et soutenir la mise en œuvre du présent plan d'action²⁰.
19. Sur la base de ces enseignements et en réponse aux recommandations de l'évaluation thématique d'IOE, les orientations stratégiques suivantes ont guidé l'élaboration de la version révisée du Plan d'action:
- **Renforcer les capacités locales et favoriser une meilleure compréhension et une meilleure appropriation des effets directs à atteindre en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes** en mettant à jour les documents d'orientation, en élargissant les possibilités de développement des capacités et en fournissant un soutien systématique et de haute qualité aux unités de gestion de projet (UGP) et aux partenaires d'exécution.
 - **Développer un système de suivi et de communication des résultats** qui rende compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes par rapport aux trois objectifs stratégiques de la politique concernant l'égalité des genres et qui fasse progresser l'apprentissage sur ces questions.
 - **Définir clairement les rôles et les responsabilités en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans toutes les divisions et tous les départements**, et renforcer la sensibilisation, les compétences et les connaissances en fonction des besoins.

²⁰ Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes recommande que les organismes des Nations Unies élaborent des cadres de responsabilité clairs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

III. Le Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031

A. Cohérence stratégique

20. Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031 est conforme au but et aux objectifs de la politique du FIDA concernant l'égalité des genres, et il contribue à leur réalisation. Il est aussi en phase avec:
- la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones (2022);
 - la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté (2023);
 - l'approche actualisée régissant les interventions du FIDA en situation de fragilité (2023);
 - la Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap (2022-2027)
 - le Plan d'action du FIDA pour la nutrition (2026-2031)
 - le Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux (2026-2031);
 - la Stratégie relative aux opérations avec le secteur privé (2025-2030).
21. Le Plan d'action révisé trace la voie à suivre pour améliorer l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans le programme de prêts et dons du FIDA. Il garantit également une attention constante sur:
- **la prise en compte systématique de la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes** dans tous les investissements, en accordant une attention particulière à la fragilité, au climat et aux opérations non souveraines;
 - **le renforcement des capacités locales** pour mettre en œuvre des approches axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes efficaces et évolutives grâce à de meilleures orientations et à un meilleur soutien aux partenaires d'exécution;
 - **le renforcement de l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans d'autres thématiques transversales** afin de créer des stratégies plus cohérentes et plus efficaces pour pérenniser l'impact.

B. Théorie du changement

22. Le présent Plan d'action pour l'égalité des genres apporte une réponse pragmatique et stratégique aux défis qui entravent l'intégration des questions de genre, dans le but d'assurer une mise en œuvre plus efficace et efficiente des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans un paysage du développement de plus en plus complexe.
23. Sa théorie du changement (annexe II) définit les voies à suivre pour renforcer les processus et les capacités organisationnels, ce qui permettra au FIDA de tenir ses engagements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et de contribuer plus efficacement aux objectifs stratégiques de sa politique concernant l'égalité des genres. Le Plan d'action s'articule autour de quatre **domaines d'action** interdépendants conçus pour réviser, améliorer ou actualiser les mécanismes institutionnels existants d'intégration des questions de genre.
24. Les **activités** menées dans le cadre des quatre domaines d'action (déscrits dans les sections ci-après) déboucheront sur des **produits** concrets axés sur:
- i) l'amélioration des processus et de la coordination; ii) des lignes directrices et des outils cohérents et pratiques; iii) des initiatives adaptées de renforcement des capacités et d'apprentissage; iv) un cadre de responsabilisation partagé; v) des

partenariats novateurs; vi) un cadre de suivi renforcé pour mesurer les résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. La mise en œuvre des domaines d'action sera alignée sur les mesures stratégiques et les **principes de programmation** mentionnés dans la section précédente.

25. Ces produits devraient permettre d'obtenir quatre **effets directs**:
 - **Domaine d'action 1:** amélioration de l'intégration, de la qualité, de la performance et de la durabilité des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans les opérations du FIDA.
 - **Domaine d'action 2:** amélioration de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes et à assurer le suivi des effets directs et des résultats.
 - **Domaine d'action 3:** les ressources institutionnelles, humaines et financières et les mécanismes de coordination du FIDA soutiennent la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.
 - **Domaine d'action 4:** le FIDA et ses partenaires catalysent les investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes pour obtenir des résultats à plus grande échelle.
26. La réalisation de ces effets directs améliorera la mise en œuvre d'interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes qui soient adaptées au contexte, efficaces, durables et évolutives et qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes et accélèrent les progrès relatifs aux trois objectifs stratégiques de la politique concernant l'égalité des genres. Cela devrait renforcer l'impact en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, réduire la pauvreté rurale, améliorer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience.
27. **Les principaux risques** qui pèsent sur la mise en œuvre effective de cette théorie du changement sont notamment des difficultés internes telles que des capacités ou des ressources limitées, et des difficultés externes telles que les catastrophes climatiques, la fragilité, les conflits et les chocs socioéconomiques. Pour atténuer ces risques, le FIDA renforcera le diagnostic précoce des risques et la gestion adaptative aux stades de la conception et de la supervision et dans les examens à mi-parcours, et établira des partenariats avec des acteurs désireux d'investir et d'innover dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, garantissant ainsi des opérations plus durables et évolutives.

C. Domaines d'action

28. Le Plan d'action pour l'égalité des genres s'articule autour de quatre domaines d'action, avec des effets directs, des produits et des activités spécifiques et mesurables. La matrice présentée à l'annexe I en donne une description détaillée, indiquant clairement la répartition des rôles et des responsabilités et le calendrier prévu pour la mise en œuvre.
29. Ce domaine d'action met en évidence les mesures visant à renforcer les processus, les approches et les mécanismes de suivi qui favorisent l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans la conception opérationnelle, la mise en œuvre et le suivi. L'accent est mis sur la promotion d'une approche plus cohérente et mieux coordonnée en matière de transversalisation.
30. **Effet direct du domaine d'action 1:** amélioration de l'intégration, de la qualité et de la performance des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans les opérations du FIDA.

31. Principales activités:

- **Réviser le barème de notation relatif à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (de la conception à l'achèvement) ainsi que les exigences et les indicateurs de base relatifs aux effets directs connexes** pour s'assurer qu'ils sont plus cohérents, clairs et exploitables (activités 1.1/1.2). Un indicateur et une méthodologie simplifiés pour le suivi des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes seront également développés pour remplacer l'indicateur actuel relatif à l'autonomisation (1.3).
- **Améliorer les processus d'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes** grâce à l'expertise en la matière, notamment grâce à une liste actualisée et validée de consultants en inclusion sociale/égalité des genres et autonomisation des femmes (1.4); et fournir aux UGP une formation et une assistance technique axées sur ces questions, en particulier au début de la phase d'exécution (1.5). Des réunions de coordination sur les thématiques transversales garantiront l'intégration des considérations relatives à la nutrition, à l'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones et personnes handicapées), à l'environnement et aux changements climatiques dès le début de l'élaboration des COSOP (1.6). Cela facilitera l'intégration de l'égalité des genres et d'autres thématiques transversales dans les composantes techniques des projets.
- **Évaluer la pertinence de la politique du FIDA concernant l'égalité des genres et l'actualiser** si nécessaire conformément aux recommandations de l'évaluation d'IOE sur les questions de genre, et veiller à ce que le cadre directeur du FIDA réponde aux défis actuels en matière de développement (1.7).

Domaine d'action 2: développement des capacités et apprentissage axé sur les résultats

32. Ce domaine d'action vise à renforcer la capacité du personnel, des consultants et des partenaires d'exécution à concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi des interventions axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, lesquelles seront globales et adaptées au contexte.
33. **Effet direct du domaine d'action 2:** amélioration de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes et à assurer le suivi des effets directs et des résultats.

34. Principales activités:

- **Mettre à jour et consolider les manuels opérationnels, les directives et les outils pour la programmation en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes**, y compris les orientations relatives à ces questions et les approches visant à transformer les rapports femmes-hommes (telles que les méthodes axées sur les ménages et le Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes). Les orientations sur le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et sur la participation à l'élaboration des politiques relatives à ces questions présenteront des approches adéquates sur le plan culturel pour collaborer avec les femmes autochtones (2.1), adaptées au contexte particulier des pays et aux priorités thématiques. Les nouvelles orientations et les nouveaux cadres comprendront un soutien technique axé sur la demande destiné aux UGP et aux partenaires d'exécution pour leur permettre d'intégrer les questions ayant trait à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans les interventions relatives aux opérations non souveraines, à la participation du secteur privé et au climat,

ainsi que des approches conçues pour cibler les femmes et les filles vulnérables dans les contextes fragiles et renforcer leur rôle dans le renforcement de la résilience (2.2). Le FIDA améliorera également son cadre d'intégration des thématiques transversales (2019) afin de renforcer l'intégration des interventions axées sur le genre, la jeunesse et la nutrition (2.3).

- **Mettre en œuvre régulièrement des initiatives de développement des capacités et d'apprentissage** au niveau régional et cibler toutes les parties prenantes concernées par la conception, l'exécution et le suivi des interventions axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en particulier les UGP, les partenaires d'exécution et les acteurs du secteur privé (2.4, 2.5, 2.6). Ces initiatives de développement des capacités seront adaptées aux besoins et mises en œuvre de manière économique. Les échanges relatifs aux enseignements tirés et aux approches, fondées sur des données probantes, suivies en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et de transformation de la dynamique femmes-hommes seront favorisés par: le lancement d'une plateforme de connaissances numérique conviviale et d'une collection de modules de formation en ligne axée sur l'inclusion sociale; et la compilation de ressources, d'outils et de données factuelles sur le genre, la nutrition et les jeunes (2.7). Des supports de connaissances thématiques seront élaborés et des initiatives de partage des connaissances entre pairs seront mises en place grâce à la coopération Sud-Sud et conformément aux priorités et aux besoins des pays (2.8).

Domaine d'action 3: ressources institutionnelles, humaines et financières et mécanismes de coordination

35. Ce domaine d'action contribue à faire en sorte que le FIDA soit en mesure de tenir ses engagements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.
36. **Effet direct du domaine d'action 3:** les ressources institutionnelles, humaines et financières et les mécanismes de coordination du FIDA soutiennent la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

37. **Principales activités:**

- **Réorganiser le réseau interdivisions de coordonnateurs pour les questions de genre afin de tenir compte de l'évolution des rôles et des priorités** (3.1), et renforcer la sensibilisation, les capacités et les connaissances, selon les besoins. Cette activité reflète une recommandation clé de l'évaluation thématique d'IOE visant à renforcer le cadre de responsabilisation pour les questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.
- **Concevoir et dispenser une formation sur l'égalité des genres axée sur la demande**, fondée sur des évaluations des besoins en matière de capacités et des enquêtes de sensibilisation à l'égalité des genres (3.2 et 3.5), et élaborer un module d'apprentissage sur le leadership tenant compte des questions de genre à l'intention des cadres supérieurs (3.3).

Domaine d'action 4: participation à l'élaboration des politiques, partenariats et mobilisation de ressources

38. Ce domaine d'action vise à tirer parti des possibilités de participation à l'élaboration des politiques, de développement de partenariats et de mobilisation de ressources pour soutenir l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans le programme de prêts et dons du FIDA afin de compléter les opérations de prêt et d'obtenir des résultats à plus grande échelle.

39. **Effet direct du domaine d'action 4:** le FIDA et ses partenaires catalysent les investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et obtiennent des résultats à plus grande échelle.

40. **Principales activités:**

- **Participer à des processus d'élaboration des politiques liés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et au mandat du FIDA** à tous les niveaux (4.1) en veillant à ce que les enseignements tirés et les résultats obtenus en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes soient systématiquement pris en compte (4.2) et à ce que les avantages sociaux et économiques retirés des investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes soient évalués et documentés à des fins de participation à l'élaboration des politiques fondée sur des données factuelles (4.3). L'expérience montre que le FIDA peut jouer un rôle important en influençant le débat mondial et en établissant des alliances stratégiques susceptibles de créer des conditions propices à l'intensification des efforts locaux, régionaux et nationaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.
- **Favoriser les partenariats et les initiatives conjointes** avec les organismes ayant leur siège à Rome (4.4) et de nouveaux acteurs, notamment les institutions financières internationales, les organisations de consolidation de la paix, les acteurs du secteur privé, les organisations philanthropiques, les organisations paysannes et les organisations de femmes de la société civile (4.5) afin de catalyser et de diversifier les sources d'investissement, et d'accroître l'ampleur et la portée des interventions axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

D. Mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031

41. La mise en œuvre du Plan d'action 2026-2031 nécessite l'engagement et la collaboration de nombreuses équipes au sein du FIDA. La Division environnement, climat, genre et inclusion sociale (ECG) coordonnera sa mise en œuvre, son suivi et l'établissement de rapports.
42. La mise en œuvre suivra une approche adaptative, guidée par des évaluations régulières des progrès accomplis et axée sur la prise en compte de nouvelles opportunités ainsi que des difficultés rencontrées et des possibilités d'apprentissage, et le Plan d'action sera mis à jour si nécessaire. L'avancement de sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le biais des systèmes de gestion interne. La direction rendra compte des progrès accomplis au regard des engagements pris au titre de la reconstitution des ressources et des objectifs pertinents dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE).
43. Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031 ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires notables en raison de modalités de mise en œuvre simplifiées, et il sera en grande partie financé par les budgets administratifs du FIDA approuvés chaque année. Comme indiqué dans le domaine d'action 4, des activités visant à mobiliser des ressources supplémentaires seront mises en place en tant que de besoin (par exemple par le biais du programme de dons du FIDA) et lorsque des possibilités de partenariat ou d'obtention de fonds supplémentaires se présenteront.

Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031

BUT DU FIDA: permettre aux ruraux des deux sexes de se libérer de la pauvreté et d'assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens d'existence rémunérateurs et résilients.			
BUT DE LA POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES: autonomiser les femmes rurales et parvenir à une plus grande égalité femmes-hommes dans les communautés et ménages ruraux.			
OBJECTIFS STRATÉGIQUES (POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES):			
OS 1: promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur donner les mêmes chances de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier.			
OS 2: permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.			
OS 3: réaliser un équilibre plus équitable dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.			
DOMAINE D'ACTION 1: EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS			
EFFET DIRECT: amélioration de l'intégration, de la qualité, de la performance et de la durabilité des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans les opérations du FIDA.			
ACTIVITÉ	PRODUITS	RÔLES	CALENDRIER INDICATIF
Activité 1.1. Réviser les exigences et le barème de notation en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes (descriptifs de performance pour la supervision, les rapports d'achèvement de projet et les évaluations) afin d'obtenir des notes plus claires, cohérentes et exploitables.	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences et le barème de notation sont révisés et rendus plus exploitables et cohérents. 	ECG, Bureau de l'efficacité du développement (ODE), Département des opérations de pays (DCO), IOE	D'ici à 2026
Activité 1.2. Normaliser les procédures et les approches d'attribution et d'examen des notes obtenues en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans toutes les régions.	<ul style="list-style-type: none"> Les processus d'attribution et d'examen des notes par région sont rendus plus cohérents. 	ECG, DCO	D'ici à 2026
Activité 1.3. Améliorer le cadre des indicateurs de base relatifs aux effets directs en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et élaborer un indicateur et une méthodologie simplifiés pour mesurer les effets directs et les résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre des indicateurs de base relatifs aux effets directs est révisé et un indicateur et une méthodologie simplifiés sont élaborés et appliqués pour mesurer les effets directs et les résultats liés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. 	ODE, ECG	Les projets de nature à transformer les rapports femmes-hommes nouvellement approuvés comprendront le nouvel indicateur.
Activité 1.4. Assurer un soutien de qualité plus systématique (et intégré) en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes lors de la formulation, de la conception, du démarrage, de la supervision et de l'achèvement des projets.	<ul style="list-style-type: none"> Les opérations comprennent une expertise active en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes/d'inclusion sociale à toutes les étapes du cycle du programme. Utilisation accrue d'une liste de consultants en matière d'inclusion sociale et d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes validée par ECG parmi les bureaux de pays et les projets du FIDA. 	ECG, Division production durable, marchés et institutions (PMI), ODE, DCO	Activité régulière

Activité 1.5. Organisation de formations techniques sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (et les thématiques transversales intégrées) destinées aux UGP (durant les deux premières années d'exécution dans le cadre de missions régulières).	<ul style="list-style-type: none"> Les UGP sont formées aux questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes durant les deux premières années d'exécution dans le cadre de missions régulières. 	ECG	Activité régulière
Activité 1.6. Organiser des réunions de coordination sur les thématiques transversales pour garantir l'intégration cohérente des considérations relatives à la nutrition, à l'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones et personnes handicapées), à l'environnement et aux changements climatiques dès le début de l'élaboration des COSOP.	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions de coordination (ECG) sont rationalisées dans le système. Les thématiques transversales sont mieux intégrées dans les théories du changement des projets. 	ECG, PMI	2026
Activité 1.7. Évaluer la pertinence de la Politique du FIDA concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et la mettre à jour (si nécessaire).	<ul style="list-style-type: none"> La politique du FIDA concernant l'égalité des genres est révisée et mise à jour. 	ECG, DCO	D'ici à 2029
DOMAINE D'ACTION 2: DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET APPRENTISSAGE AXÉ SUR LES RÉSULTATS			
EFFET DIRECT: amélioration de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des interventions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes et à assurer le suivi des effets directs et des résultats.			
ACTIVITÉ	PRODUITS	RÔLES	CALENDRIER INDICATIF
Activité 2.1. Mettre à jour les lignes directrices, les outils et les manuels opérationnels destinés à la programmation des interventions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (y compris les outils pour les UGP).	<ul style="list-style-type: none"> Les lignes directrices et les manuels opérationnels relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes sont actualisés. 	ECG, ODE, DCO	D'ici à 2027
Activité 2.2. Élaborer des outils et des lignes directrices spécifiques pour des approches axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes adaptées aux situations de fragilité, aux interventions climatiques, à la participation du secteur privé et aux opérations non souveraines, et fournir une assistance technique axée sur la demande aux UGP et aux partenaires d'exécution.	<ul style="list-style-type: none"> Des outils et des lignes directrices faciles à utiliser pour des approches axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes adaptées aux situations de fragilité, aux interventions climatiques, à la participation du secteur privé et aux opérations non souveraines sont élaborés et mis en place. 	ECG, DCO	D'ici à 2027
Activité 2.3. Élaborer un cadre pour concevoir et mettre en œuvre des interventions conjointes et intégrées de transversalisation.	<ul style="list-style-type: none"> Un outil d'intégration des parcours et des approches de transversalisation est élaboré et déployé. 	ECG	D'ici à 2027
Activité 2.4. Élaborer et mettre en œuvre un programme régional de formation sur l'inclusion sociale intégrée, couvrant le ciblage, la nutrition, le genre et les approches soucieuses des jeunes, à l'intention du personnel et des consultants du FIDA, des UGP, du secteur privé et des partenaires d'exécution.	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une formation par région est dispensée chaque année. 	ECG, DCO	Sur une base annuelle
Activité 2.5. Élaborer et dispenser une formation sur le suivi et la mesure des effets directs et des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Un module de formation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et le suivi-évaluation est élaboré et dispensé à DCO et aux équipes chargées du suivi-évaluation et des questions de genre. 	ODE, ECG	Sur une base annuelle

Activité 2.6. Formation des consultants sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes/l'inclusion sociale inscrits dans un fichier unifié tenu par ECG.	<ul style="list-style-type: none"> Les consultants sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes/l'inclusion sociale inscrits dans le fichier suivent une formation au moins tous les deux ans. 	ECG, DCO	Tous les deux ans
Activité 2.7. Développer et tenir à jour une plate-forme de connaissances numérique intégrée et une collection de modules de formation en ligne axée sur l'inclusion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> Une plateforme de connaissances numérique sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les jeunes et la nutrition est développée, promue et régulièrement mise à jour. La plateforme numérique est régulièrement utilisée dans le cadre des projets. 	ECG	D'ici à 2026
Activité 2.8. Développer des produits et des initiatives d'apprentissage (par ex., échange entre pairs, formation à l'Académie des opérations, ateliers en ligne, itinéraire d'apprentissage) pour diffuser les approches en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes.	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, deux ou trois produits ou activités d'apprentissage sont organisés conjointement par ECG et d'autres divisions. 	ECG, PMI, DCO	Activité régulière

DOMAINE D'ACTION 3: RESSOURCES INSTITUTIONNELLES, HUMAINES ET FINANCIÈRES ET MÉCANISMES DE COORDINATION

EFFET DIRECT: les ressources institutionnelles, humaines et financières et les mécanismes de coordination du FIDA soutiennent la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

ACTIVITÉ	CIBLE	RÔLES	CALENDRIER INDICATIF
Activité 3.1. Réorganiser le réseau interdivisions de coordonnateurs pour les questions d'égalité des genres afin de tenir compte de l'évolution des rôles et des priorités.	<ul style="list-style-type: none"> Le mandat des coordonnateurs pour les questions d'égalité des genres est mis à jour si nécessaire. De nouveaux coordonnateurs pour les questions de genre sont nommés aux postes vacants et formés. 	ECG, DCO	D'ici à 2027
Activité 3.2. Réaliser une évaluation des besoins en matière de capacités et une enquête de sensibilisation aux questions de genre auprès du personnel du FIDA (conformément aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes 3.0).	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation et l'enquête sont réalisées. Les résultats sont utilisés pour éclairer toute action nécessaire. 	Division du personnel et de la culture interne (PCD), ECG	2028
Activité 3.3. Élaborer et dispenser une formation aux cadres supérieurs sur le leadership tenant compte de l'égalité des genres (conformément aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes 3.0).	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres supérieurs sont formés. L'évaluation post-formation montre une meilleure prise de conscience des principales caractéristiques du leadership tenant compte de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. 	PCD, ECG	D'ici à 2030

Activité 3.4. Examiner et renforcer la formation du personnel du FIDA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (par exemple, harcèlement sexuel, préjugés inconscients) en fonction des résultats de l'enquête.	<ul style="list-style-type: none"> La formation obligatoire sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est révisée et dispensée. L'évaluation post-formation démontre une meilleure compréhension des principes relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. 	PCD, ECG, Bureau de la déontologie	D'ici à 2028
Activité 3.5. Organisation et présentation du prix pour l'égalité des genres.	<ul style="list-style-type: none"> Le prix pour l'égalité des genres est décerné. Un réseau de défenseurs de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au siège et au niveau des régions est renforcé. 	ECG	Au moins 2 événements sont organisés d'ici à 2031.
DOMAINE D'ACTION 4: PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES, PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES			
EFFET DIRECT: le FIDA et ses partenaires catalysent les investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et obtiennent des résultats à plus grande échelle.			
ACTIVITÉ	PRODUIT	RÔLES	CALENDRIER INDICATIF
Activité 4.1. Participer activement aux principaux forums et événements sur les politiques afin de partager les connaissances et d'établir des partenariats sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Le FIDA participe à au moins trois forums sur les politiques chaque année. 	ECG, COM	Sur une base annuelle
Activité 4.2. Veiller à ce que les enseignements tirés et les résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes (intégration des thématiques transversales) soient utilisés pour les rapports institutionnels, les stratégies et la participation à l'élaboration des politiques fondée sur des données probantes.	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux documents institutionnels et stratégiques comprennent des résultats ventilés par genre et des enseignements tirés des opérations du FIDA. 	ECG, DCO, ODE	Activité régulière
Activité 4.3. Développer une approche permettant d'évaluer les avantages sociaux et économiques retirés des investissements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, à utiliser pour les activités de plaidoyer, la participation à l'élaboration des politiques et la conception de projets.	<ul style="list-style-type: none"> L'approche est élaborée et appliquée. L'évaluation est utilisée pour le plaidoyer et la participation à l'élaboration des politiques à différents niveaux et lors de la conception du projet. 	ECG, PMI	2028
Activité 4.4. Renforcer l'orientation des initiatives conjointes entre les organismes ayant leur siège à Rome en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes (p. ex. violence sexiste, secteur privé, fragilité).	<ul style="list-style-type: none"> Les initiatives conjointes avec les OSR couvrent de nouveaux domaines d'activité relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. 	ECG, Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale (GPR)	D'ici à 2030
Activité 4.5. Établir des partenariats avec de nouveaux acteurs (par ex. institutions financières internationales, acteurs du secteur privé, organisations philanthropiques, organisations de consolidation de la paix et organisations de femmes de la société civile, y compris des organisations de femmes autochtones).	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux nouveaux initiatives/programmes conjoints sont mis en place pour obtenir des résultats à plus grande échelle. 	GPR, ECG	D'ici à 2030

Théorie du changement

